



«L'arme de paix», Snek, Grenoble, 2016

LIVRET DES ÉTUDES

DEUXIÈME ANNÉE DE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES (SHA)

Année universitaire 2025-2026

UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)
1281, rue des universités
38610 Gières

UGA
UFR
ARSH Université
Grenoble Alpes

TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES	2
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UGA	3
LES OBJECTIFS DE LA FORMATION	4
ORGANISATION DE LA LICENCE	5
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	6
CADRE D'UTILISATION DES IA GÉNÉRATIVES EN LICENCE SHA.....	9
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SECONDE ANNÉE DE LICENCE SHA	11
DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS EN SHA	12
<i>1^{ER} SEMESTRE</i>	12
<i>2^E SEMESTRE</i>	18

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations utiles à votre bonne intégration vous seront données :

- **Auprès des étudiant.e.s** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr>

Les Inscriptions pédagogiques :

Elles correspondent au choix des enseignements pédagogiques. Celles-ci se font obligatoirement par internet. Vous devez vous inscrire aux UE (Unité d'Enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux langues et à une option (au choix : Sport, ETC, options interne UFR ARSH, option sociologie, option info-com), avant le début de chaque semestre.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant.e lors du premier cours.

CONTACT DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Vous pouvez rencontrer vos enseignant.e.s, en prenant RDV par mail : prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr

Et si besoin de joindre tout personnel administratif : prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr

Noms des directrices et directeurs et personnes à connaître en licence SHA :

- M. **Clément CHILLET**, directeur de l'UFR
- Mme **Anne LEMONDE**, directrice des études de l'UFR
- Mme **Sarah MEKDJIAN**, responsable de la licence SHA
- Mme **Sarah MEKDJIAN**, responsable de la L1 SHA
- M. **Tanguy MARTIN**, responsable de la L2 et L3 SHA
- *En attente*, gestionnaire de scolarité de la licence SHA et des stages en SHA
- Mme **Fanny MASSET**, responsable de scolarité et référente administrative handicap
- M. **Tanguy MARTIN**, référent pédagogique handicap
- Mme **Christine BIGOT**, référente admission
- Mme **Coraline MORA** et M. **Tanguy MARTIN**, pôle relations internationales

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UGA

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025 / 2026

1^{er} semestre 2025/ 2026

DÉBUT DES COURS : **Lundi 8 septembre 2025 au matin**

Lundi 15 septembre pour les Enseignements Transversaux à Choix interdisciplinaires (ETCI) et les Langues.

Pour le Sport la date de début des cours peut être décalée.

Merci de vous rapprocher du SUAPS (Service des sports) pour en avoir la confirmation.

FIN DES COURS : Vendredi 12 décembre 2025 au soir

EXAMENS : Du lundi 15 décembre au vendredi 19 décembre 2025 et du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier 2026

2^e semestre 2025 / 2026

DÉBUT DES COURS : **Lundi 12 janvier 2026 au matin**

Même date pour les Enseignements Transversaux à Choix interdisciplinaires (ETCI).

Pour les ETC Langues et Sport la date de début des cours peut être décalée.

Merci de vous rapprocher du Service Des Langues et du SUAPS pour en avoir la confirmation.

FIN DES COURS : Vendredi 17 avril 2026 au soir

EXAMENS : Du lundi 27 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026

EXAMENS SECONDE CHANCE

Du 1^e et du 2^e semestre : à partir du lundi 1^{er} juin jusqu'au vendredi 19 juin 2026

JOURS FÉRIÉS

Samedi 1^{er} novembre 2025 (**Toussaint**) ; Mardi 11 novembre 2025 (**Armistice**) ; Jeudi 25 décembre 2025 (**Noël**), Jeudi 1^{er} janvier 2026 (**Jour de l'an**) ; Lundi 6 avril 2026 (**Pâques**) ; vendredi 1^{er} mai 2026 (**Fête du travail**) ; Vendredi 8 mai 2026 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 14 mai 2026 (**Ascension**) ; Lundi 25 mai 2026 (**Pentecôte**) ; Mardi 14 juillet 2026 (**Fête nationale**)

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : du vendredi 24 octobre 2025 au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin.

NOËL : du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin.

HIVER : du vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 23 février 2026 au matin.

PRINTEMPS: du vendredi 3 avril 2026 au soir au lundi 13 avril 2026 au matin.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence SHA, par sa pluridisciplinarité, a pour objectif de vous former dans une perspective pluridisciplinaire à différentes compétences : argumenter, écrire, prendre la parole en public, élaborer une pensée, analyser... Il s'agit, plus précisément, de développer une double approche :

- Théorique, en mettant les sciences humaines et la philosophie au service de la compréhension de la société.
- Opérationnelle, en vous préparant, de manière progressive sur les trois années, à votre insertion professionnelle. Cette préparation passe par la réalisation d'un stage d'observation participative suivi d'un rapport de stage en 3^{ème} année.

Les compétences privilégiées :

- **Penser à l'écrit, convaincre à l'oral : une capacité à argumenter.** Une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale apporte la confiance en soi et la capacité à collaborer avec les autres, elle permet la valorisation de son identité et de ses compétences, ainsi que le partage des connaissances.
- **Savoir apprendre et penser en anglais.** Outre les cours de langue, le vocabulaire et le raisonnement spécifiques à chacun, des champs disciplinaires sont acquis à partir de cours en anglais dispensés en géographie, histoire et philosophie (24h / discipline).
- **Articuler la pensée et l'action.** Mettre en pratique les connaissances théoriques à travers une action professionnelle sous la forme d'un stage de trois semaines minimums, pouvoir travailler en autonomie et en responsabilité au service d'un projet.
- **Donner du sens à l'action professionnelle.** Lier la pratique du stage et l'aspect théorique des cours et vous permettre ainsi d'analyser votre pratique professionnelle ; être en mesure d'analyser une situation, de s'auto-évaluer et de se remettre en question pour apprendre et transformer ses pratiques.
- **Des débouchés professionnels élargis :** cette formation permet aux titulaires du diplôme de travailler dans des domaines très variés, en entreprise comme dans la fonction publique, avec une formation complémentaire adaptée : les collectivités territoriales, les organismes internationaux, la culture, les services internationaux, les groupements professionnels, les services d'aménagement du territoire, les bureaux d'études, l'édition, les librairies, etc.

ORGANISATION DE LA LICENCE

Vous êtes inscrit (e) en première année, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de Licence mention Sciences Sociales, parcours « Sciences Humaines Appliquées ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1 - S2 ; S3 - S4 ; S5 - S6).

La première année (L1) permet une articulation entre les différentes disciplines proposées autour d'un thème commun : **société et cultures**. Les compétences visées sont les suivantes : analyse, synthèse, techniques de l'écrit, recherche documentaire, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), maîtrise de deux langues étrangères.

La deuxième année (L2) élargit la pluridisciplinarité avec l'introduction d'enseignements de droit et d'économie et un approfondissement du thème des mutations contemporaines à partir de la thématique suivante : **société et territoires**.

La troisième année (L3) est une année de spécialisation à partir du thème commun : **société et travail**. Cette année comprend une introduction au monde de l'entreprise grâce à des enseignements de droit privé, d'économie du travail et de gestion/management. De nouvelles compétences sont acquises en statistiques.

La formation représente environ une vingtaine d'heures de cours (CM et TD) par semaine.

Attention : chaque UE exige un important travail personnel de lectures et de recherches. La réussite de votre année dépendra de votre investissement personnel !

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS DANS LE REGLEMENT DES ETUDES ET LES TABLEAUX MCCC EN LIGNE SUR LE SITE DE L'UFR ARSH

Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH : <https://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

CONTROLE CONTINU (CC)

Votre présence aux CM (Cours magistraux) et aux TD (Travaux dirigés) est obligatoire.

En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez pas le valider.

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Les enseignements ci-après sont à présence obligatoire :

La présente règle ne s'applique qu'aux séances d'enseignement sans évaluation, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, **les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant, avec remise d'un justificatif à l'enseignant.** La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).
- **En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante (L'étudiant se verra mis « défaillant » au cours).**
- **Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.**

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Chaque étudiant doit également respecter les règles de ponctualité relatives à l'emploi du temps.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session initiale en fin de chaque semestre et une seconde chance au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez **également et seulement sur votre adresse mail UGA.**

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès-verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque matière, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième chance d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde chance !

LA SECONDE CHANCE

La seconde chance offre une seconde opportunité aux étudiants qui ont obtenu un résultat à l'année inférieur à **10/20** ou « **défaillant** ».

ATTENTION !

Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).

L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20). S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, seule la ou les matière(s) qui n'a pas atteint la moyenne à la première session doit être repassée.

Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :

- soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ;

Quelle que soit la note obtenue, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

- soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude (cf articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes sous réserve d'accord pédagogique.

Dans le cadre de l'ECET, si la note d'évaluation continue de session initiale compte pour le calcul de la note de seconde chance, cette règle sera précisée sur le tableau des MCCC.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde chance. Seul compte l'examen final de la seconde chance.

Elle aura lieu cette année à partir du **mercredi 3 juin 2026** pour le premier ET pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un semestre, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux **UE non acquises (note < 10/20)**.

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention, du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service de scolarité dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale à l'issue du jury d'année.

Quelle que soit la note obtenue, la note de la seconde chance remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

Les résultats sont uniquement consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT - intranet) de l'UGA (résultats aux examens) après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le !

Publicité des résultats - voies et délais de recours :

« Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats (recours gracieux). L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Cependant, il est rappelé que l'appréciation souveraine du jury ne saurait être remise en cause. »

CADRE D'UTILISATION DES IA GÉNÉRATIVES EN LICENCE SHA

QU'EST-CE QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE ?

La fonction principale des applications d'intelligence artificielle (IA) générative, telles que *ChatGPT* ou *Gemini*, est la création de contenus, que ce soit sous la forme de textes, d'images, de vidéos ou d'audio. Le fonctionnement de ces applications repose sur le recours à des "modèles de langage de grande taille" (*Large Language Models*).

Très concrètement, les requêtes formulées par les utilisateurs sont divisées en petites unités appelées *tokens* — mots, groupes de mots ou caractères — puis encodées afin d'être traitées par ces modèles. Ces derniers, nourris par d'immenses corpus de données, sont entraînés à apprendre les schémas et les relations statistiques qui forment le langage.

Par conséquent, ces modèles ne réfléchissent pas de la même manière que les humains : ils ne gardent pas en mémoire les documents et ne comprennent pas le sens des textes. Leur objectif est de prédire, à chaque étape, le **token ayant statistiquement la plus grande probabilité d'apparaître** en fonction du contexte fourni par la requête de l'utilisateur. Pour le formuler autrement, il devine le mot le plus probable, sur la base de ceux qui le précèdent, et non systématiquement le plus exact.

Ces applications peuvent donc véhiculer des informations fausses, incomplètes, historiographiquement dépassées ou logiquement incorrectes. Les IA génèrent aussi ce qui s'appelle des « hallucinations », soit des erreurs grossières qui échappent aux modèles. Il est donc indispensable d'en faire un **usage critique, réfléchi et responsable**, d'autant plus dans un contexte universitaire.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que ces applications nécessitent d'immenses volumes d'eau et d'énergie, notamment pour le fonctionnement et le refroidissement des *data centers* qui les hébergent.

Ces applications faisant désormais partie de notre quotidien, il ne nous semble pas pertinent de proscrire leur utilisation. En revanche, la communauté enseignante de la licence SHA proscribit fermement certains usages, notamment lorsque l'IA générative tend à se substituer à l'étudiant.e pour produire un travail original.

COMMENT PUIS-JE M'EN SERVIR DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE EN LICENCE ?

Ce que nous vous autorisons à faire :

✓ Je peux m'en servir comme correcteur orthographique.

→ Dans ce cas-là, je fais preuve d'**honnêteté intellectuelle** et je mentionne à la fin de mon travail que j'ai utilisé l'IA à cette fin. Je ne lui fais pas aveuglément confiance et je m'assure que les corrections proposées sont pertinentes. Je prends également le temps de **les comprendre** afin de progresser.

✓ Je peux m'en servir pour traduire un **texte contemporain** écrit dans une langue étrangère, par exemple, un article scientifique.

→ Dans ce cas-là, je fais preuve de **transparence** et je mentionne à la fin de mon travail que j'ai utilisé l'IA à cette fin. Je m'assure de la **cohérence du texte traduit**. Ayez bien à l'esprit que ces applications ne restituent pas toujours la subtilité du texte original, ne prennent pas toujours en compte les référents culturels ou les traits d'humour.

✓ Je peux m'en servir, dans un premier temps, pour chercher des informations sur des individus, des institutions ou des événements mentionnés par un document lorsque **je le lis pour la première fois**.

→ Je consulte ensuite un atlas, un dictionnaire, un manuel pour vérifier la pertinence des réponses apportées par l'IA et enrichir cette **première recherche exploratoire**. Je me rends en bibliothèque (à l'ARSH, à la BU Droit-Lettres, dans une bibliothèque municipale...).

Ce qui est à proscrire et qui va à l'encontre des principes élémentaires du travail universitaire :

✘ Je demande à l'IA d'écrire tout ou partie d'un travail universitaire à ma place.
→ Présenter à votre enseignant un travail produit par une application d'intelligence artificielle relève du **plagiat, qui sera sanctionné en fonction des enseignant.e.s, et des faits**. Ces sanctions peuvent aller de l'obligation à refaire le devoir, avec une minoration de la note, jusqu'à des commissions disciplinaires universitaires. Les applications d'intelligence artificielle générative n'ont accès qu'aux ressources numériques en accès libre. La grande majorité des ressources bibliographiques, qui ne sont ni numérisées ni accessibles librement, restent en dehors de son périmètre d'action. **Appuyez-vous toujours sur les bibliographies fournies par vos enseignant.e.s et lisez attentivement, en prenant des notes, les ouvrages et les articles conseillés.**

✘ N'indiquez jamais d'informations à caractère personnel dans les requêtes que vous soumettez à une application de ce type.
→ Vous avez la possibilité de configurer ChatGPT afin qu'il ne conserve ni n'utilise vos données personnelles. Pour cela, il suffit de se rendre dans les paramètres de l'application.

⚠ Vos enseignant.e.s utilisent des détecteurs d'IA génératives. Faites preuve d'honnêteté scientifique et de transparence !

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA SECONDE ANNÉE DE LICENCE SHA
ANALYSE DU MONDE CONTEMPORAIN
L2 : Société et territoires

SEMESTRE 3					
UE 1 coef. 4	DISCIPLINAIRE	Géographie sociale ET Histoire	48h CM	48h TD	12 crédits
UE 2 coef. 2	DISCIPLINAIRE COMPLEMENTAIRE	Droit Économie	48h CM		6 crédits
UE 3 coef. 2	LANGUES	Anglais Langue vivante 2		48h TD	6 crédits
UE 4 coef. 2	TECHNIQUES	Information scientifique et technique ET Projet Personnel et Professionnel ET Technique de communication orale		32h TD	3 crédits
UE 5 coef. 1	OPTION (HORS LANGUE)	Sport (SUAPS), ETC (SETI), options interne UFR ARSH, option sociologie (UFR SHS), option info-com (UFR LLASIC)	24h CM		3 crédits
SEMESTRE 4					
UE 6 coef. 4	DISCIPLINAIRE	Géographie sociale ET Philosophie	48h CM	24h TD	12 crédits
UE 7 coef. 2	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRE	Droit Économie	48h CM		6 crédits
UE 8 coef. 2	LANGUES	Anglais Langue vivante 2		48h TD	6 crédits
UE 9 coef. 2	TECHNIQUES	Information scientifique et technique ET Introduction à la recherche pluridisciplinaire		24h TD	3 crédits
UE 10 coef. 1	OPTION (HORS LANGUE)	Sport (SUAPS), ETC (SETI), options interne UFR ARSH, option sociologie (UFR SHS), option info-com (UFR LLASIC)	24h CM		3 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS EN SHA

1^{ER} SEMESTRE

UE1 DISCIPLINAIRES OBLIGATOIRES HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE SOCIALE (48H CM/48H TD – 12 ECTS)

❖ HISTOIRE

STEPHANE GAL
ANTOINE ROPION
OLIVIER CHATTERJI

Territoire – Paysage – Environnement (XV^e – XXI^e siècle)

Que font les peuples avec les lieux qu'ils habitent ? Ce cours se propose d'aborder trois thèmes complémentaires liés aux manières dont les sociétés occidentales ont appréhendé l'espace, leur territoire et leur milieu au cours de l'histoire. Le choix a été de situer ce cours dans le temps long des périodes modernes et contemporaines soit depuis le XVI^e siècle. Nous montrerons que les questions environnementales ne sont pas seulement un sujet d'actualité mais s'inscrivent dans la durée. Elle concerne l'ensemble des relations des hommes à leur territoire, dans la façon dont ils habitent, gèrent, transforment, adaptent l'espace qui est le leur ou qu'ils veulent conquérir ou encore qu'ils se représentent. Nous aborderons entre autres, la dynamique du tracé des frontières, les regards portés sur l'espace et ses usages politiques ou sociaux, les identités paysagères, l'éveil progressif de la sensibilité à un environnement et à sa protection, les modifications apportées par des activités économiques comme le tourisme, etc.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu : rendus écrits

Contrôle terminal : écrit 4h

Session 2 :

Oral, questions de cours

Bibliographie :

Daniel NORDMAN, *Frontière de France. De l'espace au territoire XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

Michel PERIGORD, Pierre DONADIEU, Régis BERTRAND, *Le Paysage*, Paris, Armand Colin, 2012.

Jean-Robert PITTE, *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*, Paris, Texto, 2015 (5^{ème} édition).

François WALTER, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16-20 siècle)*, Ecole des Hautes Etudes en sciences Sociales, 2004.

Stéphane GAL, et Anne-Marie GRANET-ABISSET, (dir.) *Les territoires du risque. Environnement, Villes et montagnes*, Presses Universitaires de Grenoble, 2015, 368p.

Anne-Marie GRANET-ABISSET et René FAVIER (dir.) *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, CNRS-MSH-Alpes, 2000, 288 p.

❖ GÉOGRAPHIE SOCIALE

SARAH MEKDJIAN
NIMA ZAHIR

Urban Studies

Cours en anglais

Urbanization and cities are at the heart of scientific and political controversies, which we will study in terms of capitalism, colonialism, privatization and processes of urban commonings.

What does the term "city" mean (with the same etymology as "citizen"), in relation to "urban space" ? In a neoliberal and capitalistic contexts of privatized and commodified spectacle cities, how can politics be practiced in urban spaces ? What do public spaces mean in relation to common spaces ? How can we take into account urban practices in historical and contemporary situations that are both linked and singular, such as colonial and post-colonial continuums?

Compétences spécifiques visées :

- Analyser des discours scientifiques en anglais
- Lier arguments et exemples en anglais
- Manier du vocabulaire en français et en anglais
- Analyser des courants scientifiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu : 2 devoirs sur table pendant une partie de 2 séances de TD (questions de cours, commentaires de documents en anglais avec rédaction en français ou anglais au choix)

Contrôle terminal : écrit 4h, questions de cours et étude de documents guidée par des questions, répondre en français ou en anglais

Session 2 :

Oral : questions de cours, 10 minutes de préparation, 10 minutes de passage

Bibliographie :

DAVIS, M. 1998. *Ecology of Fear: Los Angeles and the Imagination of Disaster*. New York (NY): Metropolitan Books.

GINTRAC C., GIROUD M. (dir.), 2014. *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*. Paris, Les Prairies ordinaires.

HARVEY D., 2018, *Géographie de la domination : Capitalisme et production de l'espace*. Paris, éditions Amsterdam, traduction : N. Vieillecazes.

ROLLOT M., 2024, *Décoloniser l'architecture*, Paris, Le passager clandestin.

WEIZMAN E., 2008, *A travers les murs. L'architecture de la nouvelle guerre urbaine*, Paris, éditions de la Fabrique.

UE2 DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE DROIT ET ÉCONOMIE (48H CM – 6 ECTS)

❖ DROIT

BENEDICTE FISCHER

Droit et institutions publiques

Ce cours de 24h vise à présenter le fonctionnement et le rôle des principales institutions publiques contemporaines, dans une perspective nationale.

Le cours visera particulièrement à appréhender la spécificité du régime de la Cinquième République ainsi que ses évolutions depuis 1958. L'analyse des institutions, des relations existantes entre elles, ainsi qu'un questionnement sur la place du peuple, permettront de proposer une grille de lecture dynamique de la vie politique française.

Compétences spécifiques visées :

Connaissance des institutions publiques françaises ; apprentissage du vocabulaire et des logiques juridiques ; initiation aux dynamiques institutionnelles ; analyse de la vie politique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle terminal : écrit 2h, dissertation

Session 2 :

Oral, 20 minutes, questions de cours

Bibliographie :

Les étudiant.es veilleront à mobiliser les dernières éditions des manuels et mementos signalés.

ARDANT, Philippe ; MATHIEU, Bertrand, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Coll. « Manuel », Lextenso-LGDJ.

CARCASSONNE, Guy ; GUILLAUME, Marc, *La Constitution introduite et commentée*, Points.

CHEVALLIER, Jean-Jacques ; CARCASSONNE, Guy ; DUHAMEL, Olivier, BENETTI, Julie, *Histoire de la Vème République, 1958-2017*, Dalloz.

GICQUEL, Jean-Eric ; GICQUEL, Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Coll. « Précis Domat », LGDJ.

JACQUE, Jean-Paul, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Coll. « Mémentos », Dalloz.

MELIN-SOUCRAMANIEN, Ferdinand ; PACTET, Pierre, *Droit constitutionnel*, Coll. « Sirey Université », Sirey.

TÜRK, Pauline, *Les institutions de la Vème République*, Coll. « Mémentos », Gualino-Lextenso.

❖ ÉCONOMIE

CLEMENCE CLOS

Introduction à l'économie

Ce cours introductif à l'économie a pour objectif de donner aux étudiant.es une entrée en matière dans la discipline, ses enjeux théoriques, ses débats et ses manières de faire science. Le cours sera organisé en trois grandes parties : une première partie qui définira ce que sont les objets de l'économie en la mettant en perspective avec les autres sciences sociales (sociologie) et avec les sciences humaines (histoire, philosophie). Une seconde partie d'histoire de la pensée économique permettra aux étudiant.es de comprendre comment se sont construites les différentes écoles de pensée en économie dans le temps. Enfin, une dernière partie sera consacrée à l'économie « au présent » pour donner aux étudiant.es des clés de lecture contemporaines sur les théories économiques. Nous nous pencherons en particulier sur l'économie féministe et sur les différents paradigmes en construction.

Compétences spécifiques visées :

Reconnaître et contextualiser des théories économiques.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**Session 1 :**

Contrôle terminal : écrit 3h

Session 2 :

Oral, 10 min de présentation et 10 min de questions

Bibliographie :

BATTHACHARYA Tithi (dir.), *Social Reproduction Theory : Remapping Class, Recentring Oppression*, Pluto Press, London, 2017.

BEAUX Michel & DOSTALER Gilles, *La pensée économique depuis Keynes*, Editions du seuil, 1993.

BENSAÏD Daniel, *Marx {mode d'emploi}*, La Découverte, 2009.

BOLTANSKI Luc & CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

CHAVANCE Bernard, *L'économie institutionnelle*, La Découverte, Repère, 2007.

GENEREUX Jacques, *Introduction à l'économie*, Editions du seuil, 1992.

KEYNES John Maynard, *La pauvreté dans l'abondance*, Textes choisis, Gallimard, 2002.

WALLERSTEIN Immanuel, *Le capitalisme historique*, La Découverte, Poche, 1983.

UE3 LANGUES (48H TD – 6 ECTS)**❖ ANGLAIS**

VICKI BERNARD

SAYENA MOLAIE

The goal of this course is to improve linguistic skills through reading comprehension, listening comprehension, written expression and oral communication while providing an opportunity to enhance grammatical application, lexical richness, and phonetic ease.

Topics for study will reflect the major theme of this academic year: Society and Territories. How do the stakes involved in the natural and urban environments reflect contemporary society? To this effect, press articles and news videos will explore environmental ecology, the heritage sector in the UK, NGO activity on an international scale, among others.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**Session 1 :**

continuous assessment (ex: comprehension of videos and press articles, group presentations, small-group debates etc.)

Session 2 :

Oral et écrit

❖ LANGUE VIVANTE 2 OBLIGATOIRE (SERVICE DES LANGUES)

Attention : Poursuite de la LV2 choisie en L1 SHA.

UE 4 TECHNIQUES (32H TD – 3 ECTS)

❖ INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ROMAIN VANEL
ENSEIGNANT EN ATTENTE

Après quelques rappels sur les questions de recherches documentaires vues l'année précédente, et toujours nécessaires, les étudiants travailleront sur les évolutions des méthodes et outils utilisés en SHS. Il s'agira de réfléchir aux nouvelles manières d'aborder les sciences humaines au XXI^e siècle. Nouveaux outils, sources et archives numériques, nouveaux modes de diffusion des sciences et des savoirs permettront de réfléchir de manière globale au concept d'humanités numériques.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu et/ou exposé

Session 2 :

Oral, questions de cours

❖ PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

MURIELLE FRANVILLE
AUDE PESTEL
STEPHANIE JOLY

Du mardi 2 septembre au vendredi 5 septembre 2025

L'objectif du cours PPP (Projet personnel et professionnel) en L2 SHA est de vous préparer à l'expérience du STAGE :

- Définir votre projet de stage, cibler vos recherches, repérer les ressources utiles pour candidater
- Valoriser votre expérience en compétences (si vous avez déjà réalisé un stage)
- Construire et/ou améliorer vos outils de communication (CV, LM)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Écrit et/ou oral

Session 2 :

Écrit et/ou oral

❖ TECHNIQUE DE COMMUNICATION ORALE

SYLVIE JOBERT
BERNARD FALCONNET
ANTHONY GAMBIN

Du mardi 2 septembre au vendredi 5 septembre 2025

Conduites par un(e) comédien(ne), ces séances prennent la forme d'un mini-stage de théâtre dans des locaux dédiés aux pratiques des arts du spectacle, situés au bâtiment EST. Il s'agit d'initier les étudiant.es à

divers exercices liés à la pratique théâtrale, qui s'avère fort utiles durant les cours puis, plus tard, dans la vie professionnelle. Prendre la parole en public, éviter les crispations dans un espace partagé, être à l'aise dans un groupe, dire un texte à l'oral : ce sont autant d'attitudes qui s'apprennent ici, dans une atmosphère à la fois sérieuse et détendue. Cet atelier vise également à favoriser des échanges avec un(e) comédien(ne) professionnel(le), sensible aux textes en lien avec les thématiques chères aux Sciences Humaines et Sociales. Lors de leurs échanges, l'idée est également de sensibiliser les étudiant.es à la pratique théâtrale et à celle du/de la spectateur(trice). Avec le soutien de la VP culture et culture scientifique.

Bibliographie :

Peter BROOK, *L'espace vide*, Seuil, 1977. Un essai de définition du théâtre

Joël POMMERAT, *Ça ira (1)*. Fin de Louis, Actes Sud, 2016. Un exemple de mariage réussi entre le théâtre et l'historiographie

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Assiduité et présence

Session 2 :

Oral et/ou écrit

UE5 OPTION (HORS LANGUE) - 24H CM – 3 ECTS)

- ❖ **1 OPTION AU CHOIX (HORS LANGUE) PARMIS : SPORT (SUAPS), ETC (SETI), OPTIONS INTERNE UFR ARSH, OPTIONS GÉOGRAPHIE, OPTION SOCIOLOGIE (UFR SHS), OPTION INFO-COM (UFR LLASIC)**

Toutes les informations sur les options internes UFR ARSH et sur les autres options sont disponibles sur le site de l'UFR ARSH : « Vos options »

Lien : [Vos options - UFR Arts et sciences humaines - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](http://vosoptions.ufr-arts.univ-grenoble-alpes.fr)

UE6 DISCIPLINAIRES GÉOGRAPHIE SOCIALE ET PHILOSOPHIE (48H CM/24HTD – 12 ECTS)

❖ GÉOGRAPHIE SOCIALE

NIMA ZAHIR

Aménagement de l'espace français

L'aménagement de l'espace en France est un processus complexe visant à organiser le territoire pour répondre aux besoins des habitants, optimiser l'utilisation des ressources, et garantir un développement équilibré et durable. Ce processus prend en compte divers aspects, notamment la trajectoire historique de l'urbanisme, le développement économique, la protection de l'environnement, et la cohésion sociale. Dans ce cours, nous nous intéresserons à la diversité des espaces, aux acteurs de l'aménagement, au cadre législatif et aux outils de la planification, mais aussi aux enjeux contemporains, avec notamment la question du développement durable ainsi que des conflits (locaux, régionaux et nationaux) que peut susciter l'aménagement du territoire en France.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Type de contrôle continu : travaux au fil des séances de TD, exposé oral et/ou dossier

Type d'épreuve terminale : dissertation durée 2h

Session 2 :

Type d'épreuve : Oral, questions de cours

Durée : 20min

Bibliographie :

DESJARDINS X., 2021, *L'aménagement du territoire*, Armand Colin

LUSSAULT M., 2017, *Les hyper-lieux*, Seuil

MERLIN P., CHOAY F., 2016, *L'aménagement du territoire en France*, Documentation française

Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2022, *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : Guide méthodologique* (disponible sur : www.ecologie.gouv.fr)

SUBRA Ph., 2018, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin

❖ PHILOSOPHIE

OLIVIER RAZAC

Une société de contrôle ?

Nous vivons dans un monde de nouvelles technologies, de dispositifs informatiques, de communications à distance, de réseaux proliférants, bref dans un monde de plus en plus « virtuel ». C'est un lieu commun. Mais comment évaluer cette « virtualisation » ? Sommes-nous vraiment passés dans une « société de contrôle » et qu'est-ce que cela pourrait signifier pour nous, les gouvernés ?

Nous essaierons d'abord de préciser certains concepts qui peuvent nous aider à comprendre ces changements à partir des distinctions entre trois manières de gouverner : la « souveraineté », la « discipline » et le « contrôle » chez Foucault et Deleuze.

Nous analyserons ensuite des cas concrets d'exercice du pouvoir sur l'espace et le temps – en particulier le placement sous surveillance électronique pénal – où nous verrons que ces trois « gouvernementalités » de superposent. On comprendra alors que la virtualisation n'est pas une simple dématérialisation du pouvoir mais une potentialisation qui en démultiplie la puissance.

Enfin, nous nous demanderons « qui est gouverné » au contrôle ? La loi gouverne des citoyens plus ou moins obéissants, la discipline des individus plus ou moins normés et le contrôle gouverne des moyennes, des probabilités, des risques. Or, nous sommes toujours gouvernés selon ces trois logiques en même temps. À travers l'exemple de l'application des peines, nous verrons que le condamné doit à la fois payer pour son

infraction, normaliser son mode de vie et s'impliquer dans sa peine comme un projet personnel. Cela fait beaucoup pour un seul homme.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Écrit 4h, questions de cours

Session 2 :

Écrit 4h, questions de cours

Bibliographie :

BONTA James et ANDREWS Donald A., « Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. », *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, 2007 (texte fournis sur le site Moodle du cours)

CASTEL R., *La gestion des risques*, Editions de minuit, Le sens commun, 1981

DELEUZE G., « post-scriptum sur les sociétés de contrôle », dans *Pourparlers*, éditions de minuit, 1990

FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Gallimard, Tel, 1975

FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*. Cours au Collège de France. 1977-1978, Gallimard/Seuil, Hautes Etudes, 2004

RAZAC O., *Histoire politique du barbelé*, Flammarion, Champs, 2009

UE7 DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES DROIT ET ECONOMIE (48H CM – 6 ECTS)

❖ DROIT

LOÏC ALLIER

ENSEIGNANT EN ATTENTE

Institutions juridictionnelles

Ce cours vise à présenter aux étudiant.es les institutions qui composent et exercent la justice en France. L'enseignement est partagé entre deux professeur.es de droit privé et de droit public afin de mettre en évidence les spécificités propres à chacun des deux ordres juridictionnels.

Compétences spécifiques visées :

Être capable de comprendre et de restituer le fonctionnement de la justice française ; initiation au langage et au raisonnement juridique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Écrit 2h

Session 2 :

Oral (modalités à déterminer avec les professeur.es responsables du cours)

Bibliographie :

Les indications bibliographiques seront précisées dans le cadre du cours.

❖ ÉCONOMIE

ANNE LE ROY

EMMANUELLE PUISSANT

Analyses socio-économiques au service des enjeux actuels

Dans le prolongement du cours d'introduction à l'économie, celui-ci est consacré à la mise en visibilité des mécanismes et postures sous-tendant les concepts économiques alimentant largement l'actualité économique, sociale et politique. Une certaine vision de l'économie, dominante, prend une place de plus en plus importante dans la sphère publique, ce cours est construit comme une aide pour déconstruire et réfléchir à cette vision.

Cet enseignement abordera les enjeux et controverses à partir de :

- La notion de richesse(s) qui est au cœur des analyses socio-économiques, notamment dans le cadre de diagnostics territoriaux. Qu'est-ce que la richesse ? Existe-t-il plusieurs formes de richesses ? Comment est-elle quantifiée ? Quels indicateurs sont privilégiés ?
- L'existence d'autres formes d'organisations que les entreprises dites « classiques », les organisations a-capitalistes que sont les organisations de l'économie sociale et solidaire. Le rôle et la place de ces organisations, dans une société caractérisée par la suprématie d'une économie marchande capitaliste, seront questionnés et analysés.

Compétences spécifiques visées :

Analyser, décortiquer et comprendre les enjeux socio-économiques actuels.

Être en capacité de développer un propos argumenté.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Écrit 2h

Session 2 :

Oral Ou écrit de 2 heures

Bibliographie :

DESROSIERES A., 2010, *La politiques de grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La découverte, Collection Poche-Sciences humaines et sociales, Paris.

HENNEGUELLE A et JATTEAU A, 2021, *Sociologie de la quantification*, La découverte, Repères.

HENNEGUELLE A, GUY Y., Puissant E., 2023, *Grand manuel D'économie politique*, Dunod, Paris.

LE ROY A., PUISSANT E., 2019, *Economie politique des associations. Transformations des Organisations de l'économie sociale et solidaire*. Louvain La Neuve, De Boeck éditions.

MEDA D. 2008, *Au-delà du PIB*, Champs Essai Editions, Paris

DEMOUSTIER D., DRAPERI J.-F., RICHEZ-BATTESTI N., 2020, *L'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, CNCRES, Juris Association.

CHOPART J.-N., NEYRET G., RAULT D., 2006, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, Collection Recherches.

UE8 LANGUES (48H TD – 6 ECTS)

❖ ANGLAIS

DAVIS

TANGUY MARTIN

Justice and territories

This semester's English course builds on the theme of justice, using a multi-disciplinary approach to gain insight into a present-day territorial issue. We begin by exploring certain aspects of justice through a philosophical lens; then apply these concepts to the case of territorial reparation in post-colonial New Zealand. We will try to dispel any black-and-white vision of this phenomenon and come to a more nuanced assessment by taking into consideration both historical and current aspects of New Zealand society. Throughout the semester there will be class debates on issues of justice chosen by the students.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

100% Continuous assessment. 2 vocab tests (20%) Lead a debate (30%) poster (30%) participation 20%

Session 2 :

Épreuve écrite et orale

❖ LANGUE VIVANTE 2 OBLIGATOIRE (SERVICE DES LANGUES)

Attention : poursuite de la LV2 suivie au premier semestre en L2 SHA.

UE9 TECHNIQUES (24H TD – 3 ECTS)

❖ INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ROMAIN VANEL

ENSEIGNANT EN ATTENTE

En parallèle avec l'enseignement de philosophie, nous étudierons la question très actuelle des données sous différents angles. L'objectif est d'offrir aux étudiants une vision générale de la problématique des données, de leur ouverture et de leur utilisation par les différents acteurs. Nous étudierons d'abord la production des données, à travers les exemples des objets connectés et de l'open data. Ensuite, nous analyserons l'utilisation de ces données par divers acteurs et aborderons ainsi les concepts de big data et de données de la recherche. Enfin, l'accent sera mis sur les données personnelles et leur protection.

Il s'agira donc d'aborder, à partir d'exemples concrets, la place et le rôle des données dans la société.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu et/ou exposé

Session 2 :

Oral, questions de cours

UE10 - OPTION (HORS LANGUE) 24H CM – 3 ECTS

❖ 1 OPTION AU CHOIX (HORS LANGUE) PARMIS : SPORT (SUAPS), ETC (SETI), OPTIONS INTERNE UFR ARSH, OPTIONS GEOGRAPHIE, OPTION SOCIOLOGIE (UFR SHS), OPTION INFO-COM (UFR LLASIC)

Toutes les informations sur les options internes UFR ARSH et sur les autres options sont disponibles sur le site de l'UFR ARSH : « Vos options »

Lien : [Vos options - UFR Arts et sciences humaines - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](http://vosoptions.univ-grenoble-alpes.fr)

LE STAGE EN LICENCE SHA

Les étudiants de la licence SHA doivent réaliser, **entre la deuxième et la troisième année de licence un stage**. Ce stage doit faire **au minimum 105 heures**, ce qui n'entraîne pas d'obligation de gratification pour le stagiaire. **Le stage peut être réalisé en une seule fois ou plusieurs, et être réalisé à un ou plusieurs endroits. Le stage doit être réalisé en dehors des horaires de cours.**

Le ou la stagiaire doit contacter avant de rédiger sa convention un.e enseignant.e de son choix pour être son enseignant.e référent.e, pendant la durée du stage.

Le stage donnera lieu à un rapport de stage et à un oral devant un jury. Le rapport de stage doit être remis à votre enseignant-référent début avril de la L3 SHA (semestre 6).

Le stage doit faire l'objet d'une convention signée entre les différentes parties (université, enseignant.e, tuteur ou tutrice de stage, lieu de stage, étudiant.e).

Sur le site de l'UFR ARSH, rubrique « Scolarité », dans l'onglet « Stages » vous retrouverez toutes les informations nécessaires au sujet de la convention de stage ou pour valider une expérience professionnelle au titre du stage.

Important : vous ne pouvez pas commencer le stage avant la signature de la convention par toutes les parties. Aussi anticipez au maximum les démarches à faire pour l'établissement de la convention de stage.

Les offres de stage et les ressources pour trouver votre stage sont disponibles sur la plateforme PROSE. Le stage est une mise en situation en milieu professionnel qui est une période complémentaire de formation et vous prépare à votre insertion professionnelle.

Vos contacts

ACCUEIL : RDC ARSHI

Nathalie CAU
arsh-ufr@univ-grenoble-alpes.fr

SCOLARITÉ SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES

arsh-licence-sha@univ-grenoble-alpes.fr

RESPONSABLE DE SCOLARITÉ

Fanny MASSET
arsh-responsable-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Coraline MORA
arsh-international@univ-grenoble-alpes.fr

HANDICAPS

Fanny MASSET
arsh-handicaps@univ-grenoble-alpes.fr

STAGES SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES

Enya DELANNOY
arsh-stages@univ-grenoble-alpes.fr

ORIENTATION-RÉORIENTATION - ADMISSION

Christine BIGOT
arsh-admissions@univ-grenoble-alpes.fr

SOS ÉTUDIANTS

sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 42 21 98

SERVICE COMMUNICATION-MOODLE - LÉO

Mélissa PÉLISSON
arsh-infocom@univ-grenoble-alpes.fr

BIBLIOTHÈQUE : 2^E ÉTAGE ARSHI

Accueil 04 57 42 24 40
Responsable : Agnès SOUCHON
arsh-bibliotheque@univ-grenoble-alpes.fr